



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°010-2023/AONO/C-MAGA/CIPM-SPI DU 30/08/2023
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA
COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD (EN
PROCEDURE D'URGENCE)

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Dans le cadre du développement de ses infrastructures et l'amélioration des conditions de travail du personnel communal, le Maire de la Commune de Maga, lance un Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise-d'œuvre des travaux de construction de l'Hôtel de ville de la Commune de Maga.

2. Consistance des travaux

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- Mission 1 DET : Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux ;
- Mission 2 CCR : Contrôle de la Conformité des Réalisations ;
- Mission 3 AOR : Assistance aux Opérations de Réception.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître-d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **treize (13) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Allotissement

Les travaux sont répartis en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **dix-huit millions (18 000 000) francs CFA TTC.**

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à l'égalité de conditions aux BET ou groupements d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le contrôle et la surveillance des travaux de construction des infrastructures du génie civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les BET intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les travaux après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres Ouvert sont financés par le Budget du FEICOM, exercice 2023 et suivants.

8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou tout autre organisme agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant égal à **trois cent soixante mille six (360 000) francs CFA**, d'une validité de **trente (30) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté par chacune des entreprises invitées à soumissionner, dès dépôt de l'accusé de réception auprès du Secrétariat Général de la Commune de Maga aux heures ouvrables, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dans les services de la Commune de Maga, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non-remboursable de Quarante mille (40 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de Maga.

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé dans les services de la Commune de Maga, au plus tard le 26/09/2023 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante:

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°010-2023/AONO/C-MAGA/CIPM-SPI DU 30/08/2023 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE MAGA (EN
PROCÉDURE D'URGENCE)»**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Nb : en plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis par le règlement particulier d'appel d'offres, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe séparée scellée et marquée comme tel pour servir d'offre témoin.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre tout autre organisme agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis, qui se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise de **soixante-dix (70) points sur cent (100)**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 26/09/2023 à 11 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de la Commune de Maga, sise dans les locaux de la Mairie de Maga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^eétape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^eétape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1 Principaux critères éliminatoires:

14.1.1 Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité ou Absence après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

- Note technique inférieure au seuil minimal requis de **70/100**,
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois(03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète (absence du bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif)
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif
- Absence ou incohérence d'un sous-détail des prix unitaires
- Non-conformité du modèle de soumission

14.2 **Critères essentiels**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous-critère d'évaluation est le suivant :

- qualification et expérience du personnel 30 points ;
- moyens logistiques et matériels20 points ;
- capacité financière10 points ;
- références justifiées des prestations similaires 20 points ;
- compréhension de la mission et présentation de la méthodologie, du chronogramme et de l'organisation du travail10 points ;
- suggestions du consultant05 points ;
- présentation générale de l'offre.....05 points.

Le score technique (ST) minimum requis est 70 points/100

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté un dossier administratif conforme et obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

(Voir grille d'évaluation en annexe)

15. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

16. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Maga.

Maga, le 30 AOÛT 2023

Le Maire
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- Gouverneur/EN ;
- Préfet / MAYO-DANAY ;
- FEICOM/EN (pour information) ;
- ARMP/EN (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage.

